

# Comité syndical

## Compte-rendu de réunion



### Compte-rendu des réunions du Comité Syndical du 29 mars à Auffargis (le quorum non atteint) et du 4 avril 2018 à Chevreuse

#### Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- Mme MOLIN Bazoches-sur-Guyonne
- M. POUPART Bonnelles
- M. FEYT Boullay-les-Troux
- M. BOUCHER Bullion
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. DEWINTER Dampierre-en-Yvelines
- Mme MEYER Gambais
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. ROUX Les Mesnuls
- M. CANAL Longvilliers
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- Mme DOUCET-PREVOT Méré
- Mme METREAU Montfort-L'Amaury
- M. BODIN Raizeux
- M. VERCUYSSÉ Saint-Forget
- Mme VACHER Saint-Rémy-L'Honoré
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

#### Ainsi que :

Mme AIGUEPERSE (CCI Versailles), Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc).

PNR : MMES LE LAGADEC, MANOUVRIER, MONTABORD, HOUGUET et MONTET et MM HARDY et STEPHAN.

#### Absents excusés :

- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. EZAT Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines

- Mme WINOCOUR Conseil départemental des Yvelines
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- Mme PIGAGNEAU Conseil régional Ile-de-France
- M. AIT Conseil régional Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- M. LAMBERT Rochefort-en-Yvelines
- Mme MERELLE Rochefort-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. CABOCEL Senlisse
- M. BEAL Office National des Forêts
- M. GERVAIS Chambre de Métiers et de l'Artisanat 91

Pouvoirs :

Mme ROSETTI	à	M. VANDEWALLE
M. ARTORE	à	M. POUPART
Mme MERELLE	à	M. CANAL
M. FRONTERA	à	M. CHIVOT
M. GUEGUEN	à	Mme AUBERT

Le quorum n'est pas atteint mais les points proposés à l'ordre du jour sont toutefois présentés et débattus par les membres du comité.

Une nouvelle convocation est envoyée le 30 mars 2018 pour un Comité Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 4 avril 2018 à 12h30 à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

- M. POUPART Bonnelles
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- Mme PIGAGNEAU Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme LESPERS-CHABRIER Forges-les-Bains
- Mme Le DUAULT Saint-Rémy-les-Chevreuse

Absents excusés :

- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. BEAL Office National des Forêts
- M. BRAN Office National des Forêts

Pouvoirs :

• M. BOURNAT	à	M. POUPART
• Mme COTE-MILLARD	à	Mme ROSETTI

Le présent compte-rendu rend compte des débats intervenus lors du Comité syndical du 29 mars.

### **1. Approbation des comptes rendus des Comités syndicaux du 15 et du 19 mars 2018**

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

### **2. Attribution du label « Terre saine, communes sans pesticides » à 4 nouvelles communes du Parc : Bonnelles, Bullion, Chevreuse, Le Mesnil Saint-Denis.**

Ce label a été décerné lors d'une cérémonie nationale organisée par le Ministère de l'Environnement. Il récompense les communes qui ont adopté un zéro phyto strict sans exceptions. Cette démarche n'est pas simple, elle nécessite l'adhésion des personnels chargés de l'entretien de toutes formes d'espaces verts, elle nécessite également d'accorder aussi beaucoup d'importance à la pédagogie auprès des habitants qui sont désorientés par les nouvelles techniques d'entretien différencié sans pesticide. Il faut regarder ce label comme non seulement un trophée, mais également la reconnaissance d'efforts consentis.

Actuellement sur 53 communes du Parc, 37 communes n'utilisent plus de pesticide.

### **3. Approbation du compte de gestion 2017 et vote du compte administratif 2017**

Après vérification des écritures, le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif 2017 sont en totale concordance pour l'ensemble des écritures.

Le Comité syndical, sous la présidence de M. Guy POUPART, vice-président approuve le compte de gestion 2017 arrêté et présenté par Monsieur le Trésorier de Chevreuse et adopte le compte administratif 2017 du Parc.

### **4. Affectation du résultat 2017**

Considérant les résultats ci-dessous :

\*Résultat de l'exercice 2017 en **fonctionnement** = - 590 925,24 €

\*Report des résultats des précédents exercices en fonctionnement = + 86 955,85 €

Soit résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2017 = - 503 969,39 €

\*Résultat de l'exercice 2017 en **investissement** = + 636 011,67 €

\*Report des résultats des précédents exercices en Investissement = + 238 179,50 €

Soit résultat cumulé d'investissement au 31/12/2017 s'élève à = 874 191,17€

Le résultat de clôture s'élève donc à la somme des deux résultats de fonctionnement et d'investissement : + **370 221,78€**

Le surplus affecté en recettes d'investissement et reporté sur la ligne budgétaire 001 « excédent d'investissement reporté » sera de + 370 221,78€.

Le compte administratif fait apparaître un déséquilibre important entre la section de fonctionnement, nettement déficitaire et la section d'investissement nettement excédentaire.

Ce constat résulte de deux causes auxquelles le Parc va remédier dans les prochains mois grâce à un dialogue étroit avec la nouvelle trésorerie de Maurepas dont il dépend désormais et la Direction départementale des finances.

- Depuis le passage à la nomenclature M14, le Parc doit réaliser des amortissements sur une grande partie de ses dépenses d'investissement (y compris les subventions versées) alors que pour les subventions reçues, les recettes d'amortissement portent sur des montants plus limités. Depuis 6 ans cette différence dans les écritures d'ordre a creusé mécaniquement le déficit de la section de fonctionnement ( - 18 122,21 en 2014 , - 91 680,33 en 2015, - 140 535,29 en 2016, - 217 175,98 en 2017). Cette différence qui s'accroît avec les années et qui est cumulative est donc artificielle.
- Le Parc réalise de nombreux travaux sur des propriétés d'autrui. Ces travaux n'ont pas toujours donné lieu à une convention de mise à disposition en bonne et due forme, ce qui a pu conduire de façon paradoxale à une imputation comptable sur des articles relevant de la section de fonctionnement (152 567,64€ en 2017).

A l'unanimité, le Comité syndical affecte le solde d'exécution 2017 de la section d'investissement au budget primitif 2018 en recettes d'investissement à l'article R 001, soit 370 221,78 €.

La question est posée de la participation des départements au budget des Parcs. M. VANDEWALLE répond qu'à l'échelle nationale, il n'a pas été observé d'évolution et de retrait des départements hormis en Ile-de-France. Une convention complémentaire devrait cependant être signée dans les prochains mois avec l'Essonne. Une convention entre la Fédération des parcs naturels régionaux et l'Association des Départements de France devrait être signée dans les prochaines semaines.

## **5. Budget Primitif 2018 (dont approbation du tableau des effectifs)**

Les membres du Comité syndical adoptent le budget primitif 2018 (voir annexes en fin de CR : document de synthèse + nouvelles fiches).

La section de fonctionnement, votée par chapitre, en équilibre dépenses/recettes à hauteur 4 593 258,58 €, comprenant les programmes nouveaux du programme d'actions 2018. La section d'investissement, votée par chapitre, en équilibre dépenses/recettes à hauteur de 8 476 559,99 €, comprend les opérations nouvelles du programme d'actions 2018.

Les membres du comité syndical adoptent par ailleurs le tableau des effectifs annexé au budget primitif (36,7 ETP au 29 mars 2018).

Le Président du Parc est autorisé à signer la (les) convention(s) bilatérale(s) avec les différents financeurs et la convention annuelle attachée au contrat de Parc qui reprend le programme d'actions 2018 avec la Région Ile-de-France.

L'examen des différentes fiches donnent lieu à plusieurs commentaires.

M. VANDEWALLE insiste sur le changement de mode de travail du Parc. Une collaboration étroite avec les services régionaux va être engagée afin que les aides de droit commun soient bien sollicitées par les différents acteurs territoriaux (communes, intercommunalités, entreprises pour le développement des mobilités, des tiers-lieux, des circuits courts par exemple...). Le Parc travaille, dans l'attente de la parution d'un rapport régional sur l'énergie, à la constitution d'un groupe d'acteurs territoriaux sur le mode de la Centrale Villageoise développé en région Rhône-Alpes et au bon modèle économique.

Le Parc souhaite plus que jamais jouer un rôle fédérateur des initiatives en milieu rural, à la bonne échelle.

Le Président s'arrête également sur le lancement d'une monnaie locale. Cette ML complémentaire a une vertu : accélérer la circulation monétaire, donc la production de revenus sur un territoire limité.

L'UAP à travers la voix de Madame Giobellina renonce en 2018 à sa demande d'une subvention de fonctionnement de 3 700€ par an par souci d'économie des deniers publics. L'UAP dispose pour le

moment d'un fonds de trésorerie lui permettant de ne pas présenter de demande pour l'exercice 2018. Les membres élus du Comité syndical la remercient.

## **6. Réélection du collège des élus départementaux (78) du Bureau syndical**

Madame Christine BOUTIN a quitté ses fonctions de conseillère départementale des Yvelines. Il est donc nécessaire de la remplacer au sein du Bureau syndical du Parc. Comme le prévoit les statuts du Parc, l'élection doit être réalisée par collège, parmi les membres représentants du Département des Yvelines.

L'élection reportée à une prochaine séance, faute de candidat.

## **7. Modification des statuts**

Le Comité syndical, à l'unanimité approuve la modification à l'article 3 des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la haute Vallée de Chevreuse, tels que :

### ***Article 3. Communes associées – Villes-portes - Autres territoires liés par convention***

#### ***1 - Les communes associées***

*Il est créé un statut de « commune associée » pour des communes limitrophes et susceptibles d'intégrer le territoire du Parc lors d'une future révision de la Charte. Elles s'engagent à inscrire leurs projets dans les orientations de la charte du Parc. Une convention précise, commune par commune, les modalités de cette association (objet, usage de la dénomination « commune associée au Parc naturel régional de la haute Vallée de Chevreuse », durée). Elle est adoptée à la majorité simple du Comité syndical. Le statut de « commune associée » confère une voix consultative.*

## **8. Projet de convention « Commune Associée » avec la commune de Saint-Maurice-Montcouronne**

La commune de Saint-Maurice-Montcouronne a entrepris les démarches afin de pouvoir devenir « Commune Associée ». Le conseil municipal a validé cette décision par délibération n°5/03/2017, le 3 mars 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, donne son accord au projet de convention « Commune associée » entre le Parc naturel régional et la commune de Saint-Maurice-Montcouronne et fixe la cotisation forfaitaire de la commune au Parc naturel régional à 1,13 € par habitant. La première année sera calculée au prorata temporis.

Le Président du Parc est autorisé à signer la convention à venir en juin 2018.

Frédéric MONTEGUT s'interroge sur la nécessité de travailler sur le Plan du Parc à la fois pour les communes qui vont rentrer en 2018 (Les Molières et Vaugrigneuse qui devront confirmer leur volonté de respecter le Plan qui avait été mis au point avant 2011) et sur les communes qui ont obtenu le statut de ville-associée et qui ont le projet de faire partie du Parc dans le futur. Le Président est conscient de l'importance de ce travail dont il souligne qu'il est itératif (nombreuses consultations des communes concernées) et qu'il demande beaucoup d'énergie. Le Parc peut en revanche être extrêmement fier de la qualité de son Plan, qui n'a finalement pas donné lieu à contentieux, mais qui requiert beaucoup de vigilance et de diplomatie pour l'Atelier du Parc et les membres élus de la commission Architecture, Urbanisme et Patrimoine.

## **9. Demande d'adhésion à l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France**

Créée le 27 novembre dernier, l'Agence Régionale de la Biodiversité sera officiellement lancée le 12 avril prochain par la Région Île-de-France et le ministère de la Transition écologique et solidaire, avec l'Agence française pour la biodiversité (AFB), en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et la Préfecture de Région.

L'ARB îdF est la première agence régionale de la biodiversité créée en France. Département dédié de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU îdF), elle travaillera en étroite coopération avec l'Agence Française pour la Biodiversité.

En se dotant de sa propre agence, la Région Ile-de-France renforce ainsi son rôle de chef de file de la biodiversité et son engagement sur les questions environnementales. Elle confirme également la vocation partenariale de cette agence en lançant à cette occasion un appel à l'ensemble des acteurs franciliens de l'environnement pour rejoindre le Comité des partenaires de l'ARB.

Le Comité syndical affirme sa volonté de rejoindre le Comité des partenaires de l'ARB et autorise le Président à entreprendre les démarches en ce sens et à signer tous les documents afférents.

#### **10. Convention de partenariat avec une conférencière**

Aurélié ERLICH est une conférencière nationale diplômée qui travaille déjà avec le Parc depuis de nombreuses années. Elle développe des animations à destination des individuels et de groupes au château de la Madeleine et au Petit Moulin des Vaux de Cernay.

Les membres du Comité syndical approuvent le projet de convention et les tarifs proposés pour les prestations ainsi que le principe d'une participation financière du Parc aux sorties organisées. Le Président est autorisé à signer la convention pour l'année 2018.

Les membres du comité syndical soulignent l'effet démultiplicateur de ce type d'animations de très grande qualité au regard du coût modique qu'il représente pour le budget du Parc.

#### **11. Convention entre le CHEP, établissement de formation en gestion et protection de la nature et paysage du Tremblay sur Mauldre, et le PNR**

Une promotion de BTS Gestion et Protection de la Nature va travailler dans le cadre de sa formation sur une mission de concertation avec les acteurs du territoire en amont de la réalisation du Plan Paysage et Biodiversité des Versants de la Rémarde (frange Sud-Est du Parc, sur 9 communes). Son rôle sera de questionner les différents acteurs (élus, associations, gestionnaires du territoire, office du tourisme, agriculteurs,...) sur les évolutions du paysage et des dynamiques naturelles qu'ils ont observées.

Le Comité syndical autorise le Président à signer la convention et à verser, le cas échéant, les indemnités kilométriques, telles que prévues à l'article 8.

#### **12. Validation des aides attribuées par la Commission Développement économique et Energie du 15 mars 2018**

##### **Energie**

##### **5.2 Conseil en Energie Partagé (CEP) La Celle-les-Bordes réalisé par l'ALEC SQY**

Phase 2.1 année 2018

Montant de la dépense pour la commune = 1 095€

Montant de la subvention = 547,50€ (50%)

## **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse**

### Modernisation de l'entreprise de mécanique de précision MECA TECHNI RODON MTR au Mesnil-Saint-Denis (M. Didier FERRAUD-CIANDER)

- Achat d'une machine : 25 700 € HT
- Subvention accordée : 3 855 € (*provenant du fonds PNR*)

## **Développement des filières courtes de proximité**

### Journée de sensibilisation à l'alimentation et production locales le 24 mars prochain organisée par la Commune des Molières

- Cout de l'opération : 6 124,17 €
- Subvention proposée : 3524,17 € maximum, modulable en fonction des inscriptions.

Le Parc accorderait une autorisation de démarrage anticipée.

S'en suit une discussion animée relative au montant judicieux à accorder à ce type de manifestation dont la portée semble communale. Certains élus soulignent que la dimension territoriale de l'événement n'est pas assez présente. La fréquentation est-elle suffisante ? Des élus de la commission Culture notent que pour leurs propres aides, la vérification de tous ces critères (rayonnement, fréquentation...) est drastique.

Le comité syndical attribue finalement la somme de 1 000 €. Le vote est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

## **Innov Rural : expérimentations & innovations en milieu rural**

### Incubateur numérique UP Parc naturel régional

Fort de son savoir-faire et de ses réseaux, la commission *Développement Economique* propose de créer un incubateur numérique et de multiplier ainsi les créations d'activités et d'emplois adaptés au contexte rural. L'incubateur numérique s'appuyant sur les réseaux et les ressources locales est une solution agile, peu coûteuse et adaptée au contexte rural.

Le principe est le suivant : l'entrepreneur présente son projet sur la plateforme numérique et définit ses besoins d'accompagnement (formation, gestion de projet, financement, communication, juridique) parallèlement les acteurs (PNR, Chambres consulaires, financeurs) et les contributeurs locaux volontaires proposent leurs services d'accompagnement chacun dans son domaine de compétence. Après la rencontre « en ligne » des offres et des demandes, des rendez-vous de travail s'organisent dans les espaces d'accueil du territoire : tiers-lieux, espaces numériques, mairies... Cet outil présentera également les dispositifs régionaux d'aides à l'entrepreneuriat (Entrepreneur leader, Pacte rural,..) et permettra ainsi au Parc d'orienter les porteurs de projets vers les aides régionales.

Le Parc souhaite s'appuyer sur l'expérimentation développée par la commune Sceaux (20 000 habitants) qui a développé la plateforme numérique et territoriale *UP SCEAUX*. En 3 ans, la communauté des membres de *UP SCEAUX* compte 1 200 membres et plus de 100 projets.

L'étude d'opportunité réalisée sur le PNR auprès des acteurs économiques (intercommunalités, chambres consulaires, financeurs, tiers-lieux) démontre le fort intérêt des partenaires (plus d'une quinzaine à ce jour dont la CCPL et la CART) se traduisant par leur implication dans l'animation et le pilotage du dispositif.

La commission *Développement Economique* propose d'expérimenter ce dispositif avec les acteurs du territoire (possibilité ensuite d'étendre le réseau aux autres Parcs franciliens et français) afin de dynamiser la création et le développement d'initiatives en matière d'économie locale, d'énergie, de mobilité, de tourisme, d'agriculture de proximité...

L'investissement consenti par le Parc naturel pour le lancement de cet incubateur est estimé à 10 000€. L'outil ainsi aidé affirme le rôle fédérateur du Parc naturel régional.

#### Aménagement d'une miellerie bio à la Bergerie Nationale - Lionel Fournier

Montant de la collecte de financement participatif : 14 000€

**Subvention accordée- frais de collecte (8%) : 1 120€**

Ces aides sont accordées à l'unanimité. Le Comité syndical autorise par ailleurs le Président à signer la convention de partenariat concernant le projet d'incubateur numérique.

### **13. Validation de la convention cadre de partenariat avec l'Association La Racine et de la convention annuelle 2018 associée pour la création d'une monnaie locale (Annexes n°8 et 9)**

Sur la base d'une première expérimentation réussie sur le financement participatif et s'appuyant sur la reconnaissance des monnaies locales dans la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, le PNR HVC a souhaité initier un projet de monnaie locale destinée à dynamiser les commerces de centres-bourgs, renforcer l'agriculture de proximité et développer la participation citoyenne.

L'initiative trouvera rapidement un écho favorable sur le territoire puisque lors de la consultation de lancement auprès des habitants, 700 particuliers et entrepreneurs s'étaient dits intéressés. La seconde consultation pour définir le nom de la MLC réunie près de 500 votes et plus de 200 propositions de noms, le site provisoire de La Racine compte à ce jour 12 500 visites.

Parallèlement, ce sont 50 bénévoles qui se réunissent en ateliers thématiques (gouvernance, communication, modèle économique, logistique, dimension sociale, MLC électronique) pour définir l'architecture de la monnaie. La structuration du projet a abouti à la création en 2017 de l'association « La Racine » qui gèrera la monnaie locale.

L'association « La Racine » a défini les objectifs suivants pour la monnaie locale :

- Stimuler et soutenir l'économie locale et les circuits courts
- Préserver le caractère rural des paysages et la vie des centres-bourg
- Promouvoir l'esprit de coopération, d'entraide et d'équité entre professionnels, mais aussi entre particuliers et professionnels ou particuliers entre eux.
- Etre un outil collectif et démocratique qui redonne à la monnaie sa fonction première : être un moyen pour faciliter les échanges, qui sont la vraie richesse.

Aujourd'hui, l'association et le PNR HVC souhaitent formaliser leur partenariat dont les modalités de mise en œuvre sont décrites dans la convention cadre triennale. Un programme annuel est associé à cette convention qui définit le soutien qu'accordera le Parc naturel au lancement de la monnaie en 2018. Il est demandé aux membres du comité syndical d'approuver une subvention d'un montant maximum de 24 480€ TTC. Cette participation sera accordée sur présentation des factures acquittées.

Le programme de lancement de la monnaie comporte trois volets :

- La communication de lancement (site internet, affichage, vitrophanies, cartes d'adhésion, frais postaux, événementiels,...)
- Le coût d'impression des billets papier
- Le lancement d'une monnaie électronique (licence, développement informatique, design de l'application)

Le Comité syndical à l'unanimité moins une abstention, autorise le Président à signer la convention-cadre de partenariat avec l'association La Racine ainsi que la convention annuelle d'objectifs pour l'année 2018 avec l'association La Racine. Il autorise le versement d'une subvention d'un montant



maximum de 24 480 € à l'association la Racine. Une première expérimentation sera lancée en juin dans la commune de Chevreuse. Mais le lancement officiel de la Racine aura lieu à l'automne. L'association compte actuellement 150 membres dont une vingtaine de commerçants. A travers la Racine, les deux dimensions territoriale et de soutien à l'activité économique sont présentes, qui conjuguées ensemble sont facteurs de dynamique.

D'autres expériences réussies de monnaies locales complémentaires existent en Suisse (le Léman, Le Wir), dans le pays basque (l'Eusko). Ce sont au total 45 monnaies locales qui ont été lancées récemment en France. C'est à chaque fois un moyen d'affirmer une identité. La Racine peut permettre de confirmer cet attachement au Parc.

#### **14. Validation des aides attribuées par la commission Biodiversité et Environnement du 14 mars 2018**

##### **Protection, valorisation et animation du site de biodiversité remarquable du Domaine d'Ors**

Commune de Châteaufort

*Aide 6.3. du Guide des Aides « Création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêts écologique, paysager ou pédagogique »*

Coût total de l'opération : 21 440 € TTC

Montant de la subvention (70%) : 15 008 € TTC

Cette aide est attribuée à l'unanimité.

Le prochain comité syndical qui devra se réunir à nouveau faute de quorum se tiendra à la Maison du Parc le 4 avril à 12h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Budget Primitif 2017 du Parc se présente, de manière synthétique, de la façon suivante :

<b>- 1 - les dépenses liées au budget de la "structure Parc" inscrites en Hors programme</b>	<b>2 784 439,39</b>	<b>21,30%</b>
correspondent au fonctionnement classique de toute collectivité territoriale		
dont dépenses réelles	2 126 556,86	
dont <b>écritures d'ordre</b> (amortissements article 6811)	657 882,53	
<b>- 2 - les dépenses liées aux programmes*</b>	<b>1 808 819,19</b>	<b>13,84%</b>
qui constituent des actions Parc, soit :		
. des travaux de conception et d'études en prestations extérieures: inventaires, études historiques, d'urbanisme, d'accompagnement économique, de conseils en énergie... (art 6226 et 6228),	419 474,57	
. aménagements de terrain, travaux d'entretien des prairies humides (chapitre 61)	96 829,00	
. de travaux d'ingénierie et d'animation contrats de bassins (art 64111 et 64131)	183 241,30	
. des travaux d'édition et de publication : plaquettes thématiques, guides dépliant touristiques, etc ... (articles 6236 et 6237 et 6238)	204 310,60	
. des petits équipements nécessaires aux actions de terrain (chapitre 60)	20 421,12	
<b>. des subventions de fonctionnement aux communes (art 657348),</b>	<b>119 014,25</b>	
<b>. des subventions de droit privé : entreprises, hôtellerie, agriculture ... (art 6574)</b>	<b>226 701,91</b>	
. Autres dépenses	538 826,44	
<b>Soit, pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement (reports compris) :</b>	<b>4 593 258,58</b>	
<b>- 3 - les dépenses liées aux opérations d'investissement</b> (opérations nouvelles + reports)	<b>8 476 559,99</b>	<b>64,86%</b>
constituées essentiellement par le programme pluriannuel d'actions du Parc, soit :		
. Des frais d'études, recherche...	371 396,28	
. Des subventions d'investissement aux communes et EPCI(articles 2041481 et 2041482 et 2041641)	1 043 271,31	
. Des subventions d'investissement aux entreprises (articles 20421 et 20422)	673 125,79	
. Des opérations sous mandat (travaux de restauration écologique)	129 331,28	
. Des actions Parcs individualisées en nouvelles opérations (aides au patrimoine, politique énergétique,...) ou engagées sous sa propre maîtrise d'ouvrage (PPB, Petit Moulin, Maison de l'écomobilité, rénovation des gîtes, de défragmentation des rivières, d'équipement signalétique et autres	4 270 201,50	
. Autres dépenses financières	84 847,87	
. Des opérations d'ordre budgétaire (amortissements)	261 911,19	
. Dépenses imprévues	1 642 474,77	
<b>total dépenses BP 2017</b>	<b>13 069 818,57</b>	<b>100%</b>

**BUDGET PRIMITIF 2017**

note de présentation

Recettes

BP 2018

montants

%

Le Budget Primitif 2017 du Parc se présente, de manière synthétique, de la façon suivante :

- 1 - les recettes liées au budget de la "structure Parc"

2 126 556,86 € 16,27%

1-2- Recettes d'amortissement des subventions reçues

261 911,19 € 2,00%

- 2 - les recettes liées aux programmes

2 204 790,53 € 16,87%

(opérations nouvelles, opérations en cours)

- 3 - les recettes liées aux opérations d'investissement

7 302 310,68 € 55,87%

(opérations nouvelles, opérations en cours)

- 3 - 1 - l'excédent d'investissement reporté

370 221,78 € 2,83%

4 - Ecritures d'ordre recettes ( amortissement)

657 882,53 € 5,03%

- 5 - les recettes liées aux opérations d'investissement (FCTVA)

146 145,00 € 1,12%

total recettes BP 2018

13 069 818,57 € 100%

Balance

BP 2018

Compte-tenu des dépenses et des recettes prévues, la balance générale se présente comme suit :

- total dépenses

13 069 818,57 €

- total recettes

13 069 818,57 €

## BUDGET PRIMITIF 2018 - Opérations nouvelles

## FONCTIONNEMENT

	N° Op	Désignation de l'opération	DEPENSES : Montant total	Subvention régionale	Subvention départementale (Essonne)	Subvention AESN	Autres subventions	Communes	Total RECETTES	
				Montant (en €)	Montant (en €)	Montant (en €)	Montant (en €)	Montant (en €)	Montant (en €)	
AM	AGRI	917	Pôle d'expérimentation et d'accompagnement technique des agriculteurs aux démarches agroécologiques	21 668,00	21 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 668,00
VLV	COM	918	Sensibilisation aux valeurs de la charte et valorisation des actions exemplaires menées par le Parc et sur le territoire	170 079,00	170 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 079,00
XS	DEV ECO	919	Consolider le secteur économique des métiers d'art	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
FPO	EDUC	920	Actions éducatives	12 167,00	12 167,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 167,00
BH	ENR	921	Politique énergétique	34 066,00	34 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 066,00
FH	ENV	922	Connaissance et suivi du patrimoine naturel et des relations homme/nature	12 553,00	12 553,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 553,00
JT	MOBI	923	Actions de sensibilisation, d'information et de promotion des modes de transports intermodaux et alternatifs	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
SD	CULT/PAT	924	Connaissance et valorisation du patrimoine	28 500,00	28 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00
MDO	PAY	925	Gestion et valorisation des sites du PNR	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
MDU	TOU	926	Favoriser le développement d'un tourisme durable	72 200,00	72 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 200,00
AM	AGRI	927	Animation pour un projet de méthanisation à la ferme à Janvry	1 720,00	0,00	1 720,00	0,00	0,00	0,00	1 720,00

SD	<b>CULT/PAT</b>	<b>928</b>	Poursuite des inventaires dans les communes de l'Essonne + participation à un événement culturel autour du château de Saint-Jean de Beauregard + Journées du Patrimoine	<b>10 000,00</b>	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	<b>10 000,00</b>
AM	<b>AGRI</b>	<b>929</b>	Animation des MAE	<b>35 000,00</b>	0,00	1 320,20	0,00	33 679,80	0,00	<b>35 000,00</b>
VLV	<b>COM</b>	<b>930</b>	Campagne photos sur l'Essonne	<b>6 425,80</b>	0,00	6 425,80	0,00	0,00	0,00	<b>6 425,80</b>
MDU	<b>TOU</b>	<b>931</b>	Tourisme Editions + aides à l'achat de véhicules électriques + boucle dans l'Essonne	<b>7 200,00</b>	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	<b>7 200,00</b>
FH	<b>ENV</b>	<b>932</b>	Missions GEMAPI sous maîtrise d'ouvrage déléguée au PNRHVC sur le bassin versant de la Haute Yvette	<b>66 942,00</b>	0,00	0,00	0,00	66 942,00	0,00	<b>66 942,00</b>
FH	<b>ENV</b>	<b>933</b>	Missions GEMAPI sous maîtrise d'ouvrage déléguée au PNRHVC sur le bassin versant de la Haute Rémarde	<b>63 993,00</b>	0,00	0,00	0,00	63 993,00	0,00	<b>63 993,00</b>
<b>Total BP2018</b>				<b>577 513,80</b>	<b>386 233,00</b>	<b>26 666,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 679,80</b>	<b>0,00</b>	<b>446 578,80</b>
<b>Total BP2018 CPER</b>				<b>386 233,00</b>	<b>386 233,00</b>					

**INVESTISSEMENT**

	N° Op	Désignation de l'opération	DEPENSES : Montant total TTC	Subvention régionale (base HT)	Subvention départementale (Essonne)	Subvention AESN	Autres subventions	Subvention AESN	Total RECETTES	
				Montant (en €)	Montant (en €)	Montant (en €)	Montant (en €)	Montant (en €)		
FH	<b>ENV</b>	<b>932</b>	Missions GEMAPI sous maîtrise d'ouvrage déléguée au PNRHVC sur le bassin versant de la Haute Yvette	<b>41 618,00</b>	0,00	0,00	0,00	41 618,00	0,00	<b>41 618,00</b>
FH	<b>ENV</b>	<b>934</b>	RNR : Gestion conservatoire	<b>43 643,00</b>	0,00	0,00	0,00	43 643,00	0,00	<b>43 643,00</b>
FH	<b>ENV</b>	<b>935</b>	NATURA 2000	<b>135 800,00</b>	0,00	0,00	0,00	135 800,00	0,00	<b>135 800,00</b>
AM	<b>AGRI</b>	<b>936</b>	Actions en faveur d'une agriculture durable	<b>27 000,00</b>	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>27 000,00</b>

BR	AUP	937	Equipements du Parc et voitures/Aides à la restauration du petit patrimoine bâti/Conseil archi approfondi	<b>308 728,00</b>	308 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>308 728,00</b>
VLV	COM	938	Outils et moyen pour la communication du Parc et de ses équipements culturels	<b>17 770,00</b>	17 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>17 770,00</b>
XS	DEV ECO	939	Appui au développement de démarches participatives innovantes en milieu rural	<b>20 000,00</b>	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>20 000,00</b>
FPO	EDUC	940	Équipements pédagogiques	<b>181 667,00</b>	181 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>181 667,00</b>
BH	ENR	941	Politique énergétique et innovation	<b>34 667,00</b>	34 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>34 667,00</b>
FH	ENV	942	Protection des espèces/Restauration des milieux naturels/Acquisition de matériels techniques/Diagnostics ruissellement	<b>145 168,00</b>	145 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>145 168,00</b>
JT	MOBI	943	Travaux d'aménagement d'une maison du tourisme et de l'écomobilité/Maison du tourisme et l'écomobilité : soutien à la promotion de l'équipement	<b>107 000,00</b>	107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>107 000,00</b>
SD	CULT/PAT	944	Accompagnement des projets culturels	<b>45 000,00</b>	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>45 000,00</b>
MDO	PAY	945	Aides aux communes por des aménagements respectueux de la biodiversité et du paysage	<b>30 000,00</b>	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>30 000,00</b>
MDU	TOU	946	Mobilier d'information et signalétique/Aménagement et restauration de chemins, acquisition d'emprises/Equipement d'itinéraires de randonnées	<b>86 666,00</b>	86 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>86 666,00</b>
AM	AGRI	947	Plantation de haies + aides complémentaires au Pacte rural agricole (soutien au maraichage et à l'élevage notamment)	<b>13 320,20</b>	0,00	13 320,20	0,00	0,00	0,00	<b>13 320,20</b>
SD	CULT/PAT	948	Aides à la rénovation du patrimoine	<b>15 669,80</b>	0,00	15 669,80	0,00	0,00	0,00	<b>15 669,80</b>

JT	<b>MOBI</b>	<b>949</b>	Achat de mobilier d'accroche-vélos	<b>7 114,00</b>	0,00	7 114,00	0,00	0,00	0,00	<b>7 114,00</b>
VLV	<b>COM</b>	<b>950</b>	Matériel vidéo pour reportages internalisés sur les actions locales et acquisition de matériel mobile (tentes, kit stands)	<b>2 230,00</b>	0,00	2 230,00	0,00	0,00	0,00	<b>2 230,00</b>
MDU	<b>TOU</b>	<b>951</b>	Tourisme Editions + aides à l'achat de véhicules électriques + boucle dans l'Essonne	<b>15 000,00</b>	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	<b>15 000,00</b>
<b>Total BP2018</b>				<b>1 278 061,00</b>	<b>1 003 666,00</b>	<b>53 334,00</b>	<b>0,00</b>	<b>221 061,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 278 061,00</b>
<b>Total BP2018 CPER</b>				<b>1 003 666,00</b>						
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>				<b>577 513,80</b>	<b>386 233,00</b>	<b>26 666,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 679,80</b>	<b>0,00</b>	<b>446 578,80</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>				<b>1 278 061,00</b>	<b>1 003 666,00</b>	<b>53 334,00</b>	<b>0,00</b>	<b>221 061,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 278 061,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>1 855 574,80</b>	<b>1 389 899,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>254 740,80</b>	<b>0,00</b>	
<b>Dont CPER</b>				<b>1 389 899,00</b>	<b>1 389 899,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total hors CPER</b>				<b>465 675,80</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>254 740,80</b>	<b>0,00</b>	